

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2018

Le vingt six mars deux mil dix huit, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Serge GREUGNY, le Maire.

Présents : S. GREUGNY, J-L. POULAIN, B. GREUGNY, P. BOULARD, G. WARIN, D. HELIN,
S. DEPOIX, C. SCKITTEKATTE, O. BARLET

Absents : D. BARBIER qui a donné son pouvoir à C. SCKITTEKATTE
A. VICTORINO qui a donné son pouvoir à B. GREUGNY

Secrétaire de Séance : B. GREUGNY

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

C'est au conseil municipal de nommer le secrétaire de séance.

B. GREUGNY se chargera du secrétariat ce jour et J-L. POULAIN assumera cette fonction lors de la prochaine réunion de conseil.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Le compte-rendu ayant été communiqué aux élus le 30/01/2018, les élus n'apportent aucune remarque et approuvent ce dernier à l'unanimité.

DELIBERATION N°01/2018 DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

A la suite des réunions du 3 juillet 2017 pour les 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2017, du 2 octobre 2017 le troisième, du 26 février 2018 pour le quatrième, où le grand livre, tant en dépenses qu'en recettes, en fonctionnement comme en investissement, a été passé en revue, S. GREUGNY fait une présentation du compte administratif 2017 du maire, par chapitre, au vu du prévu et du réalisé, qui présente un excédent de 136 396,91 € en fonctionnement (notre autofinancement 2017) et 5 044,06 € en investissement pour l'année 2017.

L'excédent global de fonctionnement est de 136 396,91 € et celui d'investissement de 82 904,20 € au 31 décembre 2017.

Cédant la présidence pour le vote du compte administratif à J-L. Poulain, le maire sort de la salle de conseil.

En son absence, voté à l'unanimité.

La délibération sera rédigée en ces termes :

«Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif dressé par M. le Maire et présenté par lui-même, arrête les résultats tels que résumés ci-dessous :

SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes : 339 794,48

Dépenses : 203 397,57 d'où un excédent de 136 396,91

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 128 416,37

Dépenses : 123 372,31 d'où un excédent de 5 044,06

Le résultat de l'année 2017 est excédentaire de 141 440,97

Après report des résultats de l'année 2016 :

La section d'exploitation est excédentaire de : 136 396,91

La section d'investissement est excédentaire de : 82 904,20

Le résultat de clôture est donc excédentaire de : 219 301,11

Approuvé à l'unanimité.»

DELIBERATION N°02/2018 DU COMPTE DE GESTION 2017

Reprenant la présidence de la séance, le maire présente la synthèse du compte de gestion 2017 du percepteur, les valeurs étant identiques au compte administratif, et le met au vote.

Voté à l'unanimité.

La délibération sera rédigée en ces termes :

«Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2017 :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; approuvé à l'unanimité.»

DELIBERATION N°03/2018 DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Comptablement parlant, obligation nous est faite d'affecter le résultat, c'est-à-dire de combler à minima le manque de financement de la section d'investissement.

Le résultat 2017 de clôture de l'investissement étant excédentaire, il est proposé d'affecter l'intégralité des excédents de fonctionnement (autofinancement 2017) aux recettes d'investissement, soit 136 396,91 €.

Voté à l'unanimité.

La délibération sera rédigée en ces termes :

«Le Conseil Municipal considérant

Le résultat comptable de N-1 s'élevant à 136 396,91 € ;

Le report à nouveau fin N-1 de 0 € ;

Le solde d'exécution d'investissement N-1 de + 5 044,06 € ;

Les RAR en dépenses d'investissement de 80 562,00 € ;

Les RAR en recettes d'investissement de 78 074,00 € ;

L'excédent cumulé d'investissement fin N-2 de 77 860,14 € ;

Constate :

Que l'excédent cumulé d'investissement s'élève à 82 904,20 € ;

Que la capacité de financement cumulé d'investissement est de 80 416,20 € compte tenu des restes à réaliser (RAR) ;

Décide d'affecter :

La somme totale de 136 396,91 € en réserves au compte 1068.

La somme de 0 € au report à nouveau le portant ainsi à 0 €.

Approuvé à l'unanimité.»

DELIBERATION N°4/2018 DU VOTE DES TAUX DES TAXES 2018

Il est proposé aux élus, comme depuis 2011, une stabilité des taux, soit 15.99 % pour la taxe d'habitation (TH), 20.56 % pour le foncier bâti, 76.96 % pour le foncier non bâti et 15,22 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE, ex Taxe Professionnelle).

Voté à l'unanimité.

La délibération sera rédigée en ces termes :

«Monsieur le Maire demande au Conseil d'examiner l'imprimé 1259 concernant la détermination du produit fiscal attendu pour 2018 par les 3 taxes communales et le CFE.

Après délibération, le Conseil décide de ne pas augmenter le produit des 3 taxes et du CFE. Ce qui donne :

Taxe d'habitation : 15,99 %

Foncier bâti : 20,56 %

Foncier non bâti : 76,96 %

CFE : 15,22 %

Pour un produit fiscal de 142 636 €.

Le Conseil charge le Maire de l'application de sa décision et de la transmission de ce dossier aux services concernés.

Approuvé à l'unanimité.»

DELIBERATION N°5/2018 POUR L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Conformément à la réunion finance, il est proposé d'allouer aux associations les montants suivants :

- CCAS	1 800 €
- Tennis de Table	750 €
- Compagnie d'Arc	400 €
- Festi-Vignemont	400 €
- Brass Band de l'Oise	400 €
- Club «Les Vignes»	300 €
- Dames de Cœur	200 €
- Caisse des Écoles	200 €
- Anciens Combattants	100 €
- ADIV	Refus

Voté à la majorité

La délibération sera rédigée en ces termes :

«Conformément à la réunion finance, il est proposé d'allouer aux associations les montants suivants :

Au compte 65736 :

Pour le CCAS : 1 800 €

Au compte 6574 :

- Tennis de Table	750 €
- Compagnie d'Arc	400 €
- Festi-Vignemont	400 €
- Brass Band de l'Oise	400 €
- Club «Les Vignes»	300 €
- Dames de Cœur	200 €
- Caisse des Écoles	200 €
- Anciens Combattants	100 €

Voté à la majorité.»

DELIBERATION N°6/2018 APPROUVANT LE BUDGET PRIMITIF 2018

Présentation et vote du budget primitif 2018 :

L'impossibilité de dépassement budgétaire se situe au niveau du chapitre, pas au niveau de l'article.

• Dépenses de fonctionnement :

- Ajustement des lignes en tenant compte de l'historique.

- Chapitre à caractère général 11 (-1.200€ / 2017), charges de personnel (+1.000€), atténuation de produits et dépenses imprévues stables, virement à la section d'investissement (en hausse à 83 561€), autres charges de gestion (+2.700€).

• Recettes de fonctionnement :

Notifications prévisionnelles des services de l'Etat uniquement pour les taxes foncières et d'habitation.

Les recettes 2017 constatées ont servi majoritairement de propositions 2018.

Les recettes et dépenses de fonctionnement sont équilibrées à **304.872€**.

• Dépenses d'investissement conformes aux orientations du 27/11/2017:

- Actualisation des projets maintenus de 2017 et création des nouveaux 2018.

• Recettes d'investissement :

- Recettes de subvention (1.686.357€), FCTVA (19.088€), TA (1.000€), différents excédents et virement de la section de fonctionnement (295.913€) et 706.364€ de prêt dont 424.121€ de FCTVA remboursés en 2020, soit un prêt net « long terme » de 282.243€, à rembourser par tranche de 50.000€ annuels sur notre autofinancement.

Les recettes et dépenses d'investissement sont équilibrées à **2.715.671€**, en intégrant le fait que tous les projets budgétés soient subventionnés et réalisés.

Voté à l'unanimité.

La délibération sera rédigée en ces termes :

«Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le projet de budget primitif 2018 suivant :

Dépenses de fonctionnement : **304.872,00€**

Recettes de fonctionnement : **304.872,00€**

Dépenses d'investissement : **2.715.671,00€**

Recettes d'investissement : **2.715.671,00€**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	304.872,00€	304.872,00€
Section d'investissement	2.715.671,00€	2.715.671,00€

DELIBERATION N°7/2018 POUR L'ACHAT DE LA PARCELLE ZC 216

Dans le cadre de la protection des zones urbaines de la rue des Vignes aux risques de coulées de boues, l'emplacement réservé n°6 a été retenu pour l'aménagement d'un bassin de gestion des eaux pluviales et d'un accès à celui-ci par la parcelle ZC216 de 23,90 ares.

L'ensemble des ayant-droits ayant donné leur accord de principe à cette vente à la commune pour un montant de 1.500€ hors frais annexe, il convient d'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette transaction.

Voté à l'unanimité.

La délibération sera rédigée dans les mêmes termes.

DELIBERATION N°8/2018 RELATIVE A LA MOTION POUR L'INSTAURATION D'UN MORATOIRE SUR LES FERMETURES DE CLASSES

Madame Nadège Lefebvre, présidente du Conseil Départemental, nous a sollicités lors de sa visite cantonale le 20 mars au sujet des fermetures de classes qui représentent également une menace pour la vitalité et l'attractivité de nos communes, notamment dans les zones rurales.

En cohérence avec notre action de 2017 pour la préservation de la 8^{ème} classe de notre RPI, il est proposé aux élus d'approuver la motion suivante.

Voté à l'unanimité.

La délibération sera rédigée dans les mêmes termes à laquelle la motion (ci-dessous) sera jointe.

«Motion pour l'instauration d'un moratoire sur les fermetures de classes

Le Comité technique spécial départemental de l'Education nationale a annoncé en février 2018 que 46 classes d'écoles élémentaires de l'Oise pourraient être fermées à la rentrée prochaine, tandis que seulement 23 nouvelles classes seraient ouvertes. L'Oise subirait ainsi une perte nette de 23 classes. A ces fermetures sérieusement envisagées s'ajouteraient celles moins certaines, soumises à comptage. Elles sont au nombre de 28 ; comme dans le cas précédent, les 16 ouvertures soumises à comptage ne compenseraient pas ces fermetures.

Si le sujet des fermetures de classes concerne majoritairement les communes rurales, les villes de l'Oise sont loin d'être épargnées.

Ce projet va à l'encontre des déclarations du Président de la République qui, en juillet 2017, annonçait à la conférence des territoires un moratoire sur les fermetures de classes.

Les inégalités en matière d'éducation sont manifestes : l'Oise fait malheureusement partie des dix départements qui concentrent le plus de difficultés pour l'apprentissage de la lecture. Selon l'INSEE, plus de 13 % des jeunes Oisiens rencontrent des difficultés. C'est pourquoi ces mesures, si elles étaient confirmées, porteraient un coup dur à notre département.

Nous vous proposons donc de demander au gouvernement l'instauration immédiate et effective d'un moratoire sur les fermetures de classes. Il s'agirait d'une première mesure indispensable pour signifier que l'éducation de nos enfants, où qu'ils vivent, est une véritable priorité pour notre pays.»

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES DELEGUES AUX SYNDICATS ET EPCI

- Finances du 26 février

Le grand livre 2017 complet a été présenté et commenté, de même que le compte administratif et de gestion, ainsi que le projet de budget 2018.

- CCAS du 15 janvier et 3 mars 2017

- Retour sur la distribution des colis de fin d'année.

- Vote du compte administratif, de gestion et du budget.

- Bureau du 4 décembre, 8 janvier, 12 février et 12 mars

En plus des sujets abordés ce soir, ont été traités entre autre:

- Le compte de trésorerie, les contributeurs de taxe d'aménagement, les demandes de subventions en cours, les dotations de l'exercice et les recettes de subventions analysées et plus généralement, toute l'actualité financière communale, dont la synthèse des observations formulées en 2017 au titre du contrôle budgétaire et les nouveaux seuils des marchés publics.

- L'actualité de l'ensemble des documents d'urbanisme : certificats d'urbanisme, déclarations d'intention

d'aliéner, déclarations préalables et permis de construire, ainsi que des points réglementaires.

- Le nouveau nom de la rue d'Antheuil qui, après proposition des classes de CM1 et CM2, deviendra la rue de l'ancien chemin de fer.
- La contribution communale au futur cahier des charges de la CCPS pour le ramassage des ordures ménagères..
- L'indemnité compensatrice pour la hausse de la CSG.
- La réparation de vitraux cassés de l'église par la SARL Vitraux Max & Co.
- La mise en conformité du chauffage de l'église.
- L'équipement wifi de la salle Marcel Bertin.
- Les mesures de cartes scolaires dans l'Oise.
- La cartographie officielle des cours d'eau de Vignemont.
- Le report envisagé par l'Assemblée Nationale du transfert de la compétence eau et assainissement.
- La population légale de Vignemont qui est au 1^{er} janvier 2018 de 433.
- Les échanges informels rapportés par les élus.
- Les commentaires sur la somme d'information transmise par mail.

- SIRS de Marquéglise du 07/12/2017

- M. le Président a proposé une décision modificative pour boucler le budget.
- Une convention permettant au SIRS d'occuper la salle Marcel Bertin comme site de distribution des repas est validée, moyennant contributions financières pour Vignemont.

- SIVOM de Margny du 30/11/2017

- Le SIVOM prendra en charge l'entretien des bornes incendie.
- Présentation de l'avant-projet de l'assainissement collectif.

Une petite partie de Vignemont sera raccordé à l'assainissement collectif d'Antheuil Portes, le reste sera raccordé à la station d'épuration de Ressons sur Matz via Marquéglise.

- Le rendement de notre réseau d'eau étant supérieur à 80%, le subventionnement du remplacement du tronçon Marquéglise - Margny sur Matz ne nous sera pas accordé.

POINT DES DOSSIERS AYANT EVOLUÉS

① DIG

Le dossier loi sur l'eau d'Artémia sera prochainement transmis à la communauté de communes qui est compétente depuis le 01/01/2018.

② Transfert mairie

Les conclusions de l'analyse prospective demandée par M. le Sous-Préfet de Compiègne sont favorables. Les deux dotations d'Etat sont sollicitées de nouveau.

③ Étude ruissellement et érosion

La maîtrise foncière à l'amiable des emplacements réservés connaît des fortunes diverses : refus des propriétaires du terrain au-dessus du jeu d'arc (impact sur la rue du Vieux Château, Mairie et Lucien), accord de principe pour la vente d'une grande parcelle chemin du paradis (mise en sécurité des riverains de la rue des Vignes).

Au vu de l'existence de cours d'eau à Vignemont et de leur protection, l'agence de l'eau nous recevra mi-avril pour une présentation et un point financier.

④ Travaux rue d'Antheuil

Ils ont été réceptionnés.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h45.

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES DANS L'ORDRE (décret n°2010-783 du 08/07/2010 qui a modifié l'article R 2121-9 du CGCT)

DELIBERATION N°01/2018 DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

DELIBERATION N°02/2018 DU COMPTE DE GESTION 2017

DELIBERATION N°03/2018 DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2017

DELIBERATION N°4/2018 DU VOTE DES TAUX DES TAXES 2018

DELIBERATION N°5/2018 POUR L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS LOCALES

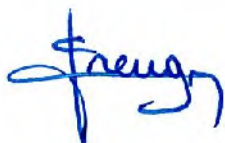
DELIBERATION N°6/2018 APPROUVANT LE BUDGET PRIMITIF 2018

DELIBERATION N°7/2018 POUR L'ACHAT DE LA PARCELLE ZC 216

DELIBERATION N°8/2018 RELATIVE A LA MOTION POUR L'INSTAURATION D'UN MORATOIRE SUR LES FERMETURES DE CLASSES

Le Maire

S. GREUGNY



Le Secrétaire de séance

B. GREUGNY



Les Conseillers

J-L. POULAIN

P. BOULARD

G. WARIN

D. HELIN

S. DEPOIX

C. SCKITTEKATTE.....

O. BARLET